Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-2026_0321_02_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TREVOU-TREGUIGNEC
JEUDI 12 MARS 2026 à 17h30.

Nombre de membres :		Date de convocation :	27/03/2026
Afférents	11	Date d'affichage :	20/03/2026
En exercice	11		
Votants	10		
Nombre de pouvoirs	1		
Nombres d'absents	0		

CCAS du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de mars à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre – Mme SAUVEE Julie - Mme ALLES Florence - M. LAILLON Jean-Claude - Mme BOUVAT Marie-Catherine - Mme JACOB Brigitte – Mme TOULLELAN Catherine – M. BODSON Jean - Mme FONTAINE Jeanine - Mme DAVID Marie-Josée

Absents et excusés :

Procurations : Mme LE BERRE Lucile donne pouvoir à Mme BOUVAT Marie-Catherine

Secrétaire de séance : Mme DAVID Marie-Josée.

DELIBERATION n° 2026.03.12 * 02.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre ADAM,
- Après avoir entendu et approuvé le CFU du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2025, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- Constatant que le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 867,86 €uros,

DECIDE à l'unanimité des présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	10 867,86 €
	~~Déficit~~ :	0,00 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2025.		
- Affectations complémentaires en réserve (article 002):		10 867,86 €
- Affectation à l'exercice reporté :		0,00 €
B) DEFICIT AU 31/12/2025.		
- Déficit à reporter :		0,00 €

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 17/03/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Marie-Josée DAVID

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-2026_0321_02_02-DE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures

NOM et Prénom	*Procuration*	*Signature*
M. ADAM Pierre		
Mme SAUVEE Julie		
Mme ALLES Florence		
M. LAILLON Jean-Claude		
Mme DAVID Marie-Josée		
Mme FONTAINE Jeanine		
Mme LE BERRE Lucile		
Mme BOUVAT Marie-Catherine		
Mme JACOB Brigitte		
Mme TOULLELAN Catherine		
M. BODSON Jean		